

Le crime organisé

commission royale proposée n'aille à l'encontre des objectifs qu'elle poursuit dans sa motion.

Certains Canadiens, peut-être sous l'influence des médias américains, se sont fait une idée disproportionnée de l'influence du crime organisé sur nos institutions sociales, économiques et politiques. Je ne veux certes pas minimiser cette menace, surtout le trafic des stupéfiants, et je ne peux m'empêcher de penser que, dans ce domaine comme dans d'autres de l'activité criminelle, il ne faut pas oublier la peine capitale.

Je remarque que mon prédécesseur a employé le terme futilité en parlant de ce débat. Je m'élève contre pareil qualificatif, et je crois qu'au bout du compte, la société réexaminera ce domaine de l'activité criminelle dans la perspective du sujet à l'étude aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, je trouve que les efforts conjugués dans l'exercice de la loi de la part de tous les gouvernements du Canada pour neutraliser le crime organisé commencent à porter fruit.

Au demeurant, rien ne prouve que le crime organisé soit largement infiltré dans les institutions canadiennes. Je considère donc que nous ne gagnerions pas grand-chose à établir une commission royale chargée d'examiner ces questions.

Là encore, contrairement aux opinions du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui m'a précédé, je ne comprends vraiment pas les avantages financiers qui, selon lui, vont découler de la création d'une commission royale. Manifestement, ces commissions royales coûtent très cher et étant donné que les règles de la preuve y sont moins strictes que dans les tribunaux ordinaires, les témoignages reçus par ces commissions ne peuvent pas être utilisés par les tribunaux. C'est pourquoi ces délibérations ne serviront pas à grand-chose pour les forces de l'ordre.

En outre, il peut arriver qu'une commission royale affole inutilement les Canadiens en leur donnant l'impression que les autorités canadiennes et les tribunaux n'ont pas fait le nécessaire pour résoudre le problème du crime organisé. En outre, il est inévitable de penser qu'une commission royale risque de détourner à la fois l'attention et les ressources des initiatives permanentes des services de renseignement et des forces de l'ordre, et peut-être même de retarder l'enquête et les poursuites dans ces affaires.

• (1720)

Enfin, et c'est tout aussi important, la commission royale proposée risque d'entraver les initiatives permanentes à l'échelle fédérale, nationale et internationale visant à lutter contre le crime organisé. Comme je l'ai déjà dit, les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités participent déjà à de nombreux programmes de lutte contre le crime organisé. Des réseaux de renseignement nationaux sont en place et on les améliore régulièrement. Les forces de l'ordre mettent en commun leurs connaissances, leur expérience et leurs compétences en matière d'enquête dans des opérations visant à appréhender les principaux membres du crime organisé.

Des institutions importantes comme la communauté bancaire canadienne examine des façons de restreindre au maximum les possibilités d'utiliser leurs services pour blanchir des

fonds. Aux niveaux fédéral et provincial, les ministères examinent dans quelle mesure il est possible d'appliquer d'autres lois que le Code criminel pour prévenir ou contrôler le crime organisé. Tant dans les provinces qu'à l'échelle nationale, on améliore la formation des policiers pour que les agents possèdent les connaissances et les capacités nécessaires pour dépister le crime organisé et réunir les preuves requises pour faire condamner les criminels. Les médias canadiens ne semblent pas beaucoup apprécier ces efforts et ils n'en parlent pas souvent. Au Canada, nous avons tendance à agir de façon plus calme et plus discrète qu'aux États-Unis.

A mon avis, l'approche adoptée par les autorités policières du Canada vis-à-vis du crime organisé s'est révélée très efficace. Elle focalise les efforts et les ressources et témoigne d'une excellente collaboration entre toutes les juridictions pour la prévention et la détection du crime organisé ainsi que les enquêtes et la poursuite des criminels. Elle attache une grande importance aux droits des personnes qui deviennent les complaisants et involontaires du crime organisé.

La politique et les activités coercitives cherchent à préserver la confiance des Canadiens dans les institutions sociales, politiques et économiques dont l'intégrité est essentielle pour lutter contre la corruption que le crime organisé cherche à promouvoir. L'intégrité de la police, des tribunaux et des autres institutions chargées de faire appliquer les lois joue un rôle clé, car il s'agit de notre première ligne de défense contre le crime organisé.

On a fait valoir que dans une société, l'importance de la pègre reflétait l'intégrité et la moralité des institutions gouvernementales et commerciales. Nous devons maintenir des politiques et des programmes visant à faire en sorte que le Canada ne devienne jamais un pays où la pègre pourra prendre racine. Il faut pour cela que le gouvernement et les autorités policières fassent preuve d'une vigilance soutenue.

Je crois que le gouvernement a tenu compte des inquiétudes légitimes de la député vis-à-vis du crime organisé. Le Canada continue à agir, de concert avec les provinces, pour améliorer l'efficacité de la police. Une commission royale d'enquête ne contribuerait guère à améliorer les mécanismes déjà en place ou en préparation pour lutter contre le crime organisé. La Chambre devrait plutôt soutenir les activités des gouvernements fédéral et provinciaux, notamment en adoptant rapidement des mesures législatives visant à rendre la loi plus efficace contre le crime organisé.

Je pense que la motion de la députée de Trinity reflète de sérieuses inquiétudes au sujet de l'étendue du crime organisé dans la société canadienne et des moyens à notre disposition pour faciliter la tâche de la police, mais je peux lui assurer que la police canadienne et les autres professionnels de la justice criminelle s'efforcent de résoudre ce problème avec compétence et dévouement. Notre gouvernement leur fait confiance et ils méritent l'appui de tous les députés et de tous les Canadiens. C'est pourquoi je crois que nous ne servirions pas les intérêts des Canadiens en établissant, à grands frais, une commission royale d'enquête qui nous serait de peu d'utilité pour nous attaquer aux problèmes et aux dangers que le crime organisé représente pour la société canadienne.